

## REGLEMENT PARTICULIER CIRCUIT TOUT-TERRAIN

Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes à la réglementation générale de la discipline.

### 7<sup>ème</sup> 2CV CROSS de CHAVY 3-5 mai 2024

#### ARTICLE 1. ORGANISATION

L'ASA LA CHATRE organise du 3 au 5 mai 2024 une compétition automobile régionale de 2CV Cross intitulée 7<sup>ème</sup> 2CV Cross de Chavy.

Cette compétition compte pour la Coupe de France de 2 CV Cross 2024 et le championnat 2 CV Cross 2024 de la Ligue Centre-Val de Loire.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Centre-Val de Loire le 15/01/2024 sous le numéro 001/2024 et par la FFSA sous le permis d'organisation numéro 154 en date du 19 février 2024.

##### 1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Jean-François RAVIER	196469
Membres du Collège	Jean-Pierre TISLER	5221
	Henri JOANOVITS	9113
Directeur de Course	Joël DORADOUX	1383
Directeurs de Course adjoints	Roland HERMELINE	37789
	Isabelle RAVIER	196916
	Alain CAILLE	4822
	Joël JUGNIOT	6813
Commissaires sportifs délégués à la Direction de Course	Chris FROGER	6578
	Christelle HERHEL	15545
Commissaire Technique responsable	Olivier HERHEL	15550
Commissaires Techniques	Patrick DESBAIT	9740
	Emmanuelle BON	19190
	Michel TOURLOURAT	8826
Chargés des relations avec les concurrents	Régis FRETTE	235827
	Jean-Claude DUMAS	19186
Chronométrateur délégué	François VEZIE	205770
Chronométrateurs	Philippe NAUROY	163037
	Lydie RIOU	162352
Commissaire responsable du Parc Fermé	Patrick SIMON	40422
Responsable de la mise en place des moyens de secours et de la remise en état du terrain	Philippe AUBRUN-SASSIER	4270
Médecin Chef	Docteur ASTIER	
Responsable Sécurité	Christiane AUBRUN-SASSIER	4271
Responsable du service presse	Lucie AUJARD	
Juges de Faits	Mesdames et Messieurs les Chefs de Poste	

L'organisateur s'engage à ne porter sur ce règlement que des noms d'officiels en possession de leur licence pour l'année en cours, correspondant à leur fonction et ayant confirmé par écrit, leur participation à la compétition.

L'organisateur administratif et l'organisateur technique sont l'ASA LA CHATRE.

### 1.2P. HORAIRES

Parution du règlement	A réception du permis d'organiser
Clôture des engagements	Mercredi 24 avril 2024 minuit
Publication de la liste des engagés	Mercredi 1 <sup>er</sup> mai 2024 minuit
Date et lieu de la compétition	3-5 mai 2024 circuit Maurice Tissandier 36400 MONTGIVRAY
Vérifications	3 mai 2024 16h15-20h00 <i>facultatif</i> 4 mai 2024 08h00-11h30
1 <sup>ère</sup> réunion du Collège des Commissaires Sportifs	4 mai 2024 à 10h30 salle du Collège
Briefing obligatoire	4 mai 09h30 Tour du Circuit
Horaire des essais libres	4 mai 2024 10h00-12h00
Horaire des essais chronométrés	4 mai 2024 à partir de 13h30
Horaire de la course	4 mai 2024 16h00-19h30 5 mai 2024 08h30-19h00
Affichage des résultats provisoires	15 minutes après la dernière finale
Remise des prix	5 mai 2024 à l'issue des finales

### 1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront le 3 mai 2024 de 16h15 à 20h00 (facultatif) et le 4 mai 2024 de 08h00 à 11h30, barnum parc concurrents et zone technique.

**La liste des engagés sera publiée sur le site de l'ASA LA CHATRE. Si à la date du 2 mai 2024 le pilote n'apparaît pas sur la liste des engagés, il lui appartient de prendre contact avec l'organisateur au numéro de téléphone suivant 06 68 15 46 32.**

## ARTICLE 3. CONCURENENTS ET PILOTES

### 3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à l'adresse suivante :

Vincent PHILIPPON, 7 route de l'Orme Rateau 36400 LOUROUER St LAURENT

à partir de la parution du présent règlement et jusqu'à la date de clôture des engagements qui est fixée au 24 avril 2024 à minuit. Pour être pris en compte, les droits d'engagements devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement. Ils sont fixés à :

- 70 € avec la publicité facultative de l'organisateur,
- 140 € sans la publicité facultative de l'organisateur(x2).

Si quatre jours avant la compétition, le nombre des engagés est inférieur à 60, l'organisateur se réserve le droit d'annuler sa compétition. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.

### 3.2P. EQUIPAGES

Chaque voiture aura un pilote licencié à bord. Une voiture **ne pourra pas** être pilotée par DEUX pilotes.

Chaque concurrent devra présenter aux vérifications une licence valable pour la discipline en cours de validité.

La présentation du permis de conduire n'est pas demandée.

Les concurrents titulaires d'un Titre de Participation sont admis.

**La prise de titre de participation peut être faite directement en ligne sur le site de la FFSA (prix 46 €) ou le jour de l'épreuve auprès de l'organisateur (prix 56 € dont 10 € de frais administratifs). Dans ce cas, le concurrent devra impérativement être en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport automobile.**

## ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1P. VOITURES ADMISES

Liste des groupes admis, conformément au règlement de la FFSA.

### 4.4P. NUMEROS

Les numéros seront fournis par le Groupement 2CV Cross.

## ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative sera publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications.

## ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. PARCOURS

Le 7<sup>ème</sup> 2CV Cross de Chavy se déroulera sur le circuit de Chavy. Il est long de 947 (avec tour alternatif 1005 mètres) mètres et la largeur est de 12 mètres.

**Le circuit comporte un parcours alternatif (tour joker).**

**La prise du tour alternatif est obligatoire pour toutes les courses sauf les essais.**

Le circuit a été agréé par la FFSA en date du 15 avril 2022 sous le numéro 36 15 22 04 94 RC NAT 0947 (tour principal) et 36 15 22 04 94 RC NAT 1005 (tour alternatif).

L'accès au circuit se fait par la RD 940.

### 6.7P. TABLEAU D’AFFICHAGE

Le tableau d'affichage sera situé **au bloc sanitaire du parc concurrents**. Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

### 6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par les chargés des relations avec les concurrents à **la prégrille et au PC course**. Il est également possible de contacter l'organisation avant et pendant la compétition aux numéros de téléphone suivants : **06 68 15 46 32**.

## ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Horaires, nombre de tours/manches détaillés en annexe.

**Il y aura une alternance entre les manches de 2CV Cross et celles de Fol'car.**

### 7.2P. BRIEFING

Le briefing oral des pilotes *aura lieu* à **la tour du circuit le samedi 4 mai à 09h30**.

### 7.6P. PARC FERME FINAL

Selon règlement spécifique de chaque discipline

### 7.10.1P. Obligation d'emprunt de la variante de parcours

**En cas d'arrêt de la course au drapeau rouge, une pénalité de 3 secondes sera appliquée aux concurrents n'ayant pas emprunté le tour alternatif si plus de 75 % de la course est effectué.**

## ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Les modalités du classement général figurent dans la réglementation générale de chaque discipline.  
Le classement officiel provisoire sera affiché 15 minutes maximum après la finale A. Il deviendra définitif 30 minutes après l'heure d'affichage du résultat provisoire, sauf dans le cas d'une réclamation ou d'un avis du Collège des Commissaires Sportifs.

## ARTICLE 10. PRIX

### 10.2P. PRIX EN ESPECES

Les prix suivants seront distribués pour un total de 1295. €.

**Finale A : 130 € au 1<sup>er</sup>, 110 € au 2<sup>ème</sup>, 95 € au 3<sup>ème</sup>, 85 € au 4<sup>ème</sup>, 75 € au 5<sup>ème</sup>, 65 € au 6<sup>ème</sup>, 60 € au 7<sup>ème</sup>, 55 € au 8<sup>ème</sup>, 50 € au 9<sup>ème</sup>, 45 € au 10<sup>ème</sup>, 40 € au 11<sup>ème</sup>, 35 € au 12<sup>ème</sup> et 30 € du 13<sup>ème</sup> au 25<sup>ème</sup>.**

**Finale B : 20 € au 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>.**

### 10.3P. COUPES

Une coupe sera remise à un commissaire.

### 10.4P. REMISE DES PRIX

La remise des coupes aura lieu le dimanche 5 mai 2024 à l'issue de la dernière finale et les prix en espèces seront adressés par courrier.

## ARTICLE 11. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

### 11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste : **8**

Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité : **2 à poudre A B C, 9 kg.**

Nombre de commissaires de piste, pendant l'épreuve : **18**

### 11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.2 /2.2.3 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit est équipé d'un centre médical non permanent.

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents : **1**

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation : X oui

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges : X non

## ANNEXES COMPLEMENTAIRES

### Horaires détaillés de l'épreuve :

Essais libres : samedi 4 mai de 10h00 à 12h00 sur 3 tours.

Essais chronométrés : samedi 4 mai à partir de de 13h30.

Course : manches qualificatives (10 tours) samedi 4 mai de 16h00 à 19h30 et dimanche 5 mai de 08h30 à 12h10.

Demi-finales (15 tours), finale B et finale A (20 tours), dimanche 5 mai de 15h40 à 18h45.

### Arrêté d'homologation préfectorale du circuit.

En pièce jointe.

### Dossier de sécurité.

Plans en pièces jointes.

### Concurrents et pilotes.

Le nombre maximal d'engagés est fixé à 80.

**Les pilotes souhaitant régler en espèces doivent le préciser et adresser un chèque de caution de 70 €.**

### Voitures et équipement.

Chaque voiture devra être équipée d'un transpondeur, le montage devra être validé par le commissaire technique responsable de l'épreuve.

En cas de non fonctionnement du transpondeur, le pilote ne pourra prétendre à aucun classement.

### Site et infrastructures.

Paddocks : il sera attribué un espace de 70 m2 à chaque concurrent.

**Il est interdit de planter quoi que ce soit dans le bitume des parcs.**

L'accès au parc concurrents **est limité à un camping-car OU un véhicule atelier** par concurrent.

**Tout autre véhicule devra être stationné au parking de l'épingle.**

Les remorques devront être stationnées à l'emplacement obligatoire prévu par l'organisateur.

**Une participation de 5 € est demandée par véhicule pour participation aux frais d'électricité.**

### FOL'CAR

Lors du meeting, il sera organisé une épreuve du Championnat de France de Fol'car.